



U LEVANTE

Mesdames et Messieurs
Membres du Comité de gestion du
PNM Capi Corsu L'Agriate

direction.u.levante@gmail.com

Objet : La Science des aires marines protégées

Mesdames, Messieurs,

Comme convenu lors de la réunion du bureau du comité de gestion du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate du 19 Novembre 2018, nous vous faisons parvenir, dans un souci d'information, une plaquette intitulée « la Sciences des aires marines protégées » qui est un excellent document d'analyse et d'évaluation des AMP (Aires marines protégées) en Méditerranée. La qualité de ses rédacteurs constitue une référence scientifique incontestable.

Elle peut nous aider à peaufiner le plan de gestion de cette aire marine protégée qu'est le Parc marin du Cap Corse et de l'Agriate.

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur les chapitres : « effets des AMP par-delà leurs limites » et « effets des AMP à l'intérieur de leurs limites » qui prouvent, exemples à l'appui, l'intérêt des AMP intégrales pour la préservation des espèces, un des enjeux de notre Parc marin, et leur augmentation qui est l'enjeu économique pour une pêche améliorée et rentable : les AMP avec des réserves intégrales peuvent bénéficier aux espèces d'intérêt commercial en protégeant les plus grands individus qui produisent le plus de descendants et repeuplent ainsi les zones de pêche.

Dans une autre perspective de valorisation commerciale intelligente et pédagogique des fonds marins, « aux Mèdes, l'AMP intégrale espagnole de 1 km² génère des revenus d'environ 10 millions d'euros par an dus à 85 % à la plongée sous-marine et aux bateaux touristiques à fond de verre ».

Dans le chapitre « les AMP pour résoudre les défis régionaux et mondiaux », on peut lire « Dans une AMP intégrale, la bonne santé des populations et des écosystèmes leur permet de mieux résister aux perturbations liées aux changements globaux et de soutenir les espèces sensibles à ces changements. Au Mexique, des scientifiques ont mis en évidence qu'un mollusque pêché dans une réserve intégrale résiste à une perturbation climatique dans une AMP intégrale, mais pas à l'extérieur. »

Enfin, l'étude des ressources des fonds marins des espèces est un vaste chantier entrepris au sein du Parc marin du Cap Corse et de l'Agriate qui nécessite des recherches, menées à la fois par les scientifiques et les acteurs de la mer. Cette démarche ne peut qu'être facilitée par des études effectuées au sein des laboratoires que sont les zones de protections intégrales aux implantations bien ciblées.

Ainsi donc, la création de zones d'AMP intégrales au sein du parc marin est un outil transversal indispensable pour mener à bien les finalités et enjeux que nous venons de définir pour élaborer son plan de gestion sur une durée de 15 ans.

Il est important de prévoir leur création dans l'immédiat pour deux raisons essentielles :

1. Si la création d'AMP intégrales génère des effets et résultats immédiats perceptibles, certains changements écologiques qui s'y opèrent peuvent prendre des années.

2. Malgré les mesures de prévention, sensibilisation, protection, mises en place par le parc marin et ses acteurs, il est à craindre que les effets du changement climatique, du développement d'une pêche non régulée qui menace la survie de certaines espèces, de l'impact d'une économie touristique invalidante, ne déstabilisent, de manière grave les écosystèmes marins et fassent que, dans quinze ans, l'équilibre écologique actuel du parc, à peu près préservé, ne soit rompu de manière irréversible. Il sera alors trop tard.

L'objectif des 10 % d'aires marines protégées intégrales en Méditerranée, défini par l'objectif 14 de développement durable de l'ONU et l'objectif 11 de la convention sur la diversité biologique d'Aichi, est loin d'être atteint en Méditerranée. Nous en sommes seulement à 0,04 % ; il serait inconcevable que la création d'un parc marin comme le nôtre ne contribue pas à l'atteinte de cet objectif et ne l'utilise pas comme moyen d'innover et, pourquoi pas, d'aller plus loin dans l'expérimentation et la recherche pour service de référence.

Pour compléter cette contribution et alimenter la discussion entamée en ateliers, nous ajoutons ci-dessous un document qui distingue une zone de protection intégrale d'un cantonnement de pêche.

En vous remerciant de bien vouloir lire ces documents, bien cordialement, pour la direction collégiale de l'association U Levante,

ses représentants au Parc marin du Cap Corse et de l'Agriate,

Christian Novella et Michelle Ferrandini

AIRE MARINE PROTÉGÉE INTÉGRALE ET CANTONNEMENT DE PÊCHE

1- Fonctionnalité des deux appellations :

La Zone Intégrale) de protection a une vocation de régénération et de conservation de la globalité des biocénoses marines avec le maintien en parfait équilibre de tous les maillons de la chaîne alimentaire, la restauration et donc la présence de tous les habitats. C'est le renforcement de la biodiversité dans un sens très large permettant sa conservation avec un équilibre parfait.

Le Cantonnement de pêche, bien évidemment, s'adresse à la pêche et donc à la ressource halieutique. Il a vocation à être géré et surveillé par les patrons pêcheurs avec le soutien de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer). Les objectifs prioritaires de cet outil sont définis par les professionnels de la pêche : avoir plus de gros poissons ou d'autres espèces à haute valeur commerciale comme dentis, chapons, corbs, mérours et, bien sûr, langoustes, homards et évidemment beaucoup d'oursins. L'intérêt de la profession, est très bien défendu et suivi "scientifiquement" de manière exclusive par Stella Mare, spécialiste entre autres, de la régénération artificielle en captivité (dans des bassins).

2- Comparaison des deux outils :

Les zones intégrales favorisent une gestion pertinente *de l'ensemble des écosystèmes* dans un souci de parfait équilibre (habitats, espèces et leurs problématiques respectives) et fournissent de la biodiversité pour les hommes et toutes leurs activités dans et pour une harmonie de vie des espèces vivantes. Ce sont des zones gérées et très surveillées par les équipes des AMP (Aires marines protégées).

Les cantonnements favorisent prioritairement *les espèces à haute valeur commerciale* pour les professionnels de la pêche (sans souci d'une gestion globale pertinente favorisant l'équilibre écosystémique). Zones surveillées occasionnellement en fonction de l'opportunité d'un passage des vedettes de la DDTM. Zones souvent pillées par les usagers de la mer.

Si l'on compare la fonctionnalité et les résultats obtenus de ces deux outils, on s'aperçoit que la zone intégrale favorise la biodiversité et la ressource pour l'ensemble des hommes et donc des acteurs, alors que le second outil favorise uniquement les professionnels de la pêche lorsque la fonctionnalité est avérée et vraiment effective.

Le caractère de régénération de la biodiversité ou de production halieutique des zones intégrales donne des résultats et des atteintes d'objectifs plus vastes et globales pour les hommes et l'équilibre écosystémique alors que les cantonnements de pêche restent très limités sur les résultats obtenus pour une catégorie très précise et limitée d'hommes exerçant une profession et surtout écarte toute éventuelle retombée pour l'ensemble des acteurs et des hommes.

3- Efficacité de la mise en œuvre de ces outils :

Ces deux outils ne peuvent être efficaces en termes d'atteinte d'objectif que si le plan de gestion intègre ces outils avec un aspect réglementaire fort, adapté aux objectifs prioritaires de ce dernier.

Le respect de la réglementation doit être l'action forte à mettre en œuvre pour cet objectif essentiel. Cette mise en œuvre passe par une surveillance et un engagement permanent, sans relâche, de jour comme de nuit, par des équipes d'agents assermentés et commissionnés en "Police de l'environnement". Ceci n'est que très rarement le cas pour les cantonnements de pêche avec une inefficacité de l'outil (puisque tout le monde peut y prélever du poisson car sans surveillance permanente). L'outil "Zone intégrale" d'une Aire Marine protégée qui possède des équipes de surveillance, (si elle est vraiment protégée), peut donner un résultat très positif et donc efficace qui permet un "effet réserve" producteur de richesses et de biodiversité pour les hommes (pêcheurs de loisirs, pêcheurs professionnels, plongeurs, touristes...) avec de fortes retombées économiques durables.

Comme on peut le voir ces deux outils ne sont vraiment pas comparables en termes de services rendus par la Nature pour les Hommes et surtout pour le bien des équilibres retrouvés au niveau des écosystèmes marins.